



# En direct de l'UFR Santé Action Sociale



Site Internet : [www.sante.cgt.fr](http://www.sante.cgt.fr) - Courriel : [ufr@sante.cgt.fr](mailto:ufr@sante.cgt.fr)

N° 24 - Janvier 2021



Dessin Nicole DEFORTESCU

Edito



Charles COULANGES  
CE UFR Santé Action  
Sociale

## Bonne année à tous et toutes !

L'année 2020 restera une année spéciale que nous ne voulons plus jamais vivre !

Dès janvier, on assiste à un déni du gouvernement sur la virulence d'une pandémie naissante, puis aux errances pour

la maîtriser : absence de protection individuelle pour tous les soignant.e.s, ainsi que pour la population. On assiste tous les jours à différents discours moralisateurs et culpabilisants sur le port ou non de masque de protection, sur

le nombre de morts journaliers, sur le manque de places et de lits en réanimation... Puis c'est la valse des confinements, déconfinement, couvre-feu, reconfinement et maintenant, on assiste à un nouveau mensonge sur la pénurie de vaccins en France.

Durant cette période, on a assisté de la part de ce gouvernement néolibéral :

- ▶ À une attaque sans précédent sur le Code du travail et les conventions collectives par la promulgation d'ordonnance et de décrets ;
- ▶ À un grand débat (pardon) un « *Ségur de la santé* » loin des demandes et des aspirations de notre organisation syndicale et des salarié.e.s du secteur qui instaure une discrimination entre sanitaire et social médico-social.
- ▶ À un chômage de masse reparti à la hausse,
- ▶ À une « *loi sur le séparatisme* » qui aboutit à des privations de liberté etc...

Heureusement, tout n'a pas été négatif en 2020 : aux élections professionnelles, la CGT conforte sa place de leader à la SNCF, le Conseil d'État déclare illégal l'essentiel de la réforme de l'assurance-chômage, la CGT prend la présidence de l'ANFH, et TRUMP perd les élections aux États-Unis.

Malgré le report de nos congrès et du comité général de l'UCR, les congrès des Unions Fédérales de l'Action Sociale (UFAS) et de la Santé Privée (UFSP) ont pu se tenir.

En 2021, un gros travail nous attend pour préparer les élections à la CNRACL, la loi sur la prise en charge de la perte d'autonomie et n'oublions pas que la lutte continue : « *exclu.e.s du Ségur* », revalorisation des salaires, pouvoir d'achat, lois liberticides...

**Alors rendez-vous le 4 février  
pour une mobilisation interprofessionnelle  
nationale et unitaire.**


## Sommaire

- Élections CNRACL p.2
- Les retraité.e.s doivent se serrer la ceinture p.3
- Tableau des seuils CSG... p.4
- Les retraité.e.s ont le droit au respect p.5-6
- Campagne 10 % Fonction Publique p.7
- Merci Anne SYLVESTRE ! p.7
- Compte-rendu CE UFR des 14 et 15 décembre 2020 p.8-9
- "L'anomalie", roman de Hervé LE TELLIER p.10

# Élections CNRACL

► **Élections du 1<sup>er</sup> au 15 mars 2021**

► **Dépouillement du 18 au 24 mars**

Vous trouverez du matériel à votre disposition sur le site fédéral en cliquant sur le bouton  tout à fait à droite, sinon cliquez sur le lien :

<http://www.sante.cgt.fr/Elections-CNRACL-2021-1er-au-15-Mars>

- Le livret 32 pages va arriver sous forme papier début février dans les UD, il est à disposition en pdf sur le site
- Un 4 pages « spécial » est à disposition sur le site en A4 pour lecture, A3 pour pliage A4 et en A4 pour pliage A5
- Le matériel de vote sera envoyé à domicile aux électrices et électeurs par la CNRACL le 26 février au plus tard. Vous avez à votre disposition sur le site CNRACL toutes les listes et professions de foi :  
<https://www.cnrACL.retraites.fr/nous-connaître/elections-cnrACL-2021/espace-electeurs-actifs-retraites-employeurs/listes-des-candidats-et-professions-de-foi>
- Des affiches CGT seront envoyées dans les UD par la CNRACL



Guide CGT CNRACL 32 pages



4 pages CNRACL « retraité.e.s »



## Nos camarades retraité.e.s du Centre Hospitalier du Havre en campagne

A l'occasion de la remise des colis de Noël par la Direction du Groupe Hospitalier du Havre et l'Amicale du Personnel, la section CGT des retraité.e.s s'est mobilisée pour distribuer un tract appelant à voter CGT aux prochaines élections de la CNRACL. En trois jours de

distribution, ce sont plus de 700 retraité.e.s qui ont été informé.e.s du scrutin et des enjeux du vote.

Elles et ils ont été nombreux à nous faire part de leur mécontentement de la non-revalorisation de leurs pensions, ce qui a permis aux militantes de la section de rappeler les enjeux du vote :

- plus les retraité.e.s voteront entre le 1<sup>er</sup> et le 15 mars, plus elles et ils montreront leur volonté de sauvegarder notre Caisse de retraite spécifique, s'opposant ainsi au projet de réforme des retraites qui vise à baisser le niveau des pensions
- plus elles et ils voteront pour la liste CGT, plus les candidat.e.s seront fort.e.s pour porter leurs revendications.

Concernant la péréquation évoquée dans le tract, peu de retraité.e.s ont su donner le sens de ce mot, gageons que la lecture du tract les convaincra de l'importance du vote CGT pour l'imposer de nouveau.

Cette distribution a été aussi l'occasion de remettre la carte-pétition des 7 Organisations de retraité.e.s, à adresser à Macron, pour exiger 100 € de suite, en attendant les mesures nécessaires pour la revalorisation de nos pensions.

La section se met à la disposition des syndicats O/E et MICT du Groupe Hospitalier pour élaborer ensemble un plan de travail, afin de gagner le maximum de salarié.es au vote CGT, qu'elles et ils soient en activité ou en retraite.



Affiche

Nicole Defortescu,  
Animatrice de la section CGT des retraité.e.s  
du Groupe Hospitalier du Havre

**N'oubliez pas de nous envoyer vos tracts et vos initiatives, photos...**

# Revalorisation des pensions en 2021 : les retraité.e.s doivent encore se serrer la ceinture !

► **Les retraité.e.s vont avoir une très maigre revalorisation de leur pension à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 : 0,4 %<sup>1</sup> !!!**

Cette aumône concerne les régimes :

- **général du secteur privé (CNAV : Caisse Nationale de l'Assurance Vieillesse)**
- **IRCANTEC, retraite complémentaire des contractuels de la Fonction Publique**
- **Fonction Publique (CNRACL pour nos secteurs hospitalier et territorial)**
- **RAFP (Régime additionnel de la Fonction Publique)**

Vous avez pu lire malheureusement dans notre lettre UFR n° 23 que **les 13 millions de retraité.e.s du privé n'auront pas de revalorisation de leur retraite complémentaire AGIRC-ARRCO** et que seule la CGT a voté contre cette décision. Ils devront se contenter de seulement 0,4 % sur leur retraite de base.

► **Pas d'évolution majeure de la CSG, seuls les seuils de revenus de la CSG sont revus avec une hausse de 0,9 %**

Pas question pour Macron de revenir sur l'augmentation de la CSG qui a fait baisser les pensions de nombreuses et nombreux retraité.e.s. **L'UFR tient à rappeler son opposition à ce prélèvement imposé aux retraité.e.s.**

Comme chaque année, les plafonds de revenus des retraité.e.s pris en compte pour fixer le taux

appliqué à la pension évoluent en fonction des prix à la consommation, hors tabac, constatée pour l'avant dernière année. D'après une circulaire de la Caisse Nationale de l'Assurance Vieillesse (CNAV) publiée le 21 décembre, la hausse pour 2021 sera de 0,9 %.

Depuis 2019, il existe 4 niveaux de prélèvements fixés en fonction du Revenu Fiscal de Référence (RFR) :

- **exonération de CSG, CRDS et CASA**
- **assujettissement à la CSG au taux de 3,8 % (dit « taux réduit ») et CRDS**
- **assujettissement au taux de 6,6 % (dit « taux médian ») et CRDS et CASA**
- **assujettissement au taux de 8,3 % (dit « taux normal ») et CRDS et CASA.**

En fonction de l'évolution du RFR, le taux de CSG peut être revu à la hausse ou à la baisse en 2021. Mais cette évolution n'est appliquée que si le seuil est franchi 2 années consécutives.

Il faut regarder votre RFR de 2020 basé sur les revenus de 2019 (voir dernier document envoyé par les « Impôts » reçu entre juillet et septembre 2020).

**Plus que jamais, portons la revendication de la CGT d'indexer les retraites sur le salaire moyen et pas sur les prix et exigeons la suppression de la CSG et le retour de la péréquation salaires/ retraites dans la FP et son extension au secteur privé.**

1) La loi précise que désormais, le montant des retraites évolue au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année en fonction de la progression de la valeur moyenne de l'indice des prix à la consommation, hors tabac, sur la période novembre l'année précédente à octobre de l'année en cours par rapport à la valeur moyenne de l'indice sur la période novembre deux ans plus tôt à octobre une année avant. Pour la revalorisation du 1<sup>er</sup> janvier 2021, la direction de la Sécurité Sociale a fait la différence entre la moyenne annuelle de l'indice des prix à la consommation hors tabac de l'INSEE pour les mois de novembre 2019 à octobre 2020 (-0,2%) et cette même moyenne annuelle pour les mois de novembre 2018 à octobre 2019 (0,6%).

► **Nous invitons les retraité.e.s à signer massivement la pétition unitaire :**

[https://www.change.org/p/pr%C3%A9sident-de-la-r%C3%A9publique-ne-touchez-pas-au-pouvoir-d-achat-des-retrait%C3%A9s/psf/promote\\_or\\_share?guest=existing&short\\_display\\_name=Sylvie&recruiter=344440248&source\\_location=react-fe](https://www.change.org/p/pr%C3%A9sident-de-la-r%C3%A9publique-ne-touchez-pas-au-pouvoir-d-achat-des-retrait%C3%A9s/psf/promote_or_share?guest=existing&short_display_name=Sylvie&recruiter=344440248&source_location=react-fe)

► **Pour info, circulaire CNAV :**

[https://www.legislation.cnav.fr/Documents/circulaire\\_cnav\\_2020\\_39\\_21122020.pdf](https://www.legislation.cnav.fr/Documents/circulaire_cnav_2020_39_21122020.pdf)

## Montant du Revenu Fiscal de Référence (RFR) 2020 pour déterminer les prélèvements sur les retraites en 2021

Nombre de parts fiscales	Exonération RFR inférieur ou égal	Taux « réduit » RFR allant de... à ...	Taux « médian » RFR allant de... à ...	Taux « normal » RFR supérieur à
1 part	11 408 €	11 409 à 14 914 €	14 915 € à 23 147 €	23 147 €
1,5 part	14 454 €	14 455 à 18 896 €	18 897 € à 29 326 €	29 326 €
2 parts	17 500 €	17 501 à 22 878 €	22 878 € à 35 505 €	35 505 €
2,5 parts	20 546 €	20 547 à 26 859 €	26 860 € à 41 684 €	41 684 €
3 parts	23 592 €	23 593 à 30 842 €	30 841 € à 47 863 €	47 863 €
Demi-part en plus	3 046 €	3 982 €	6 179 €	6 179 €
<b>CSG</b>	Exonération	3,8 % entièrement déductible du revenu imposable	6,6% dont 4,2% déductibles du revenu imposable	8,3% dont 5,9% déductibles du revenu imposable.
<b>CRDS</b>	Exonération	0,5 %	0,5 %	0,5 %
<b>CASA</b>	Exonération	Exonération	0,3 %	0,3 %
<b>Assurance-maladie</b> uniquement sur les retraites complémentaires (sauf la majoration pour enfants) ; déductible du revenu imposable.	Exonération	Exonération	1 %	1%

➔ **Le montant du RFR est légèrement plus élevé pour celles et ceux qui résident en Guadeloupe, Martinique et La Réunion et encore un peu plus pour la Guyane.**

➔ **Les retraité.e.s du régime maladie d'Alsace-Lorraine ont de une cotisation assurance maladie « supplémentaire » de 1,5 %** sauf exonération, comme pour la CSG ou affiliation à un autre régime d'Assurance maladie, en contre-partie leurs soins sont mieux remboursés.

# LES RETRAITÉ-E-S ONT DROIT AU RESPECT

Depuis de nombreux mois et surtout depuis le début de la pandémie, les retraités sont montrés du doigt par de nombreux commentateurs. À l'automne 2020, nous avons écrit face à la déferlante médiatique présentant les retraités comme des privilégiés face à la crise sanitaire. Nous disions : « *Ce n'est ni aux retraités ni aux salariés de payer la crise du coronavirus* ». Depuis trop longtemps, les gouvernements considèrent les retraités comme des vaches à lait. Et cela a encore été aggravé depuis l'arrivée d'E. Macron au pouvoir.

Or, comme le démontre le tableau ci-dessous, nos pensions, même les pensions brutes, ont été moins revalorisées que l'augmentation des prix et le décalage avec le salaire mensuel d'activité est très important.

Évolution du 1 <sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2019					
Indice des prix INSEE hors tabac	SMIC	Salaire mensuel de base	Pensions brutes		Pensions nettes (avec CSG à 8,3 % et Casa)
			+ 12,93 %	+ 20,05 %	+ 23,37 %
			ARRCO	+ 10,75 %	+ 8,37 %
			AGIRC	+ 8,6 %	+ 6,26 %

En 2018, la pension nette moyenne était égale (y compris avec la majoration pour trois enfants et plus) à 64,2 % du revenu d'activité moyen (66,4 % en 2017). Elle a diminué de 3 % en euros constants en 2018<sup>1</sup>. La situation s'est encore aggravée en 2019 et 2020 du fait de revalorisations insuffisantes des pensions des retraites de base et complémentaires.

De nombreux retraités et surtout retraitées ont des pensions mensuelles égales ou inférieures à 1 000 € et sont contraints à de grandes privations pour boucler leurs fins de mois. Ils et elles attendent une revalorisation substantielle. Notre demande d'une revalorisation immédiate de 100 €, comme une première étape avant les 300 €, est largement justifiée.

**Nos pensions de retraite proviennent des cotisations versées pendant notre vie active qui ont généré des droits. Elles ne sont pas une allocation, mais le fruit de droits acquis en contrepartie de ces cotisations.**

## Prise en charge de la dette de la Sécurité sociale

La loi organique du 7 août 2020 a décidé de mettre une dette de 136 milliards d'euros à la charge de la Sécurité sociale. C'est celle-ci qui supporte l'essentiel du coût de la crise sanitaire et de fait elle est surtout à la charge des retraités et des salariés alors que cette dette de 52 milliards pour 2020 et celles de 40 milliards estimées pour 2021 et 2022 est le résultat des politiques désastreuses des gouvernements successifs. Elle n'a donc pas à être supportée par la Sécurité sociale.

**Il y a un transfert du financement de la Sécurité sociale des cotisations assises sur les salaires vers l'impôt.**

En 1990, les cotisations sociales représentaient 92,8 % des recettes du régime général et du fonds de solidarité vieillesse (FSV)<sup>2</sup>. En 2021, elles ne représenteront plus que 49,6 % (le reste du financement repose sur l'impôt dont la CSG).

**C'EST LA PREMIÈRE ANNÉE QUE LE POURCENTAGE PASSE SOUS LA BARRE DES 50 %!!!!**

## Perte d'autonomie : une mauvaise réponse à un véritable enjeu de société

Depuis de nombreuses années, nous revendiquons la prise en charge de la perte d'autonomie par la Sécurité sociale dans le cadre de l'assurance maladie. Celle-ci devant nous protéger de notre naissance à notre mort.

Le gouvernement Macron a fait adopter une loi le 7 août 2020 relative à la perte d'autonomie. En réalité, s'il est écrit que la Sécurité sociale la prend en charge avec la création d'une cinquième branche, un petit alinéa transfère sa gestion à la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). **C'est une nouvelle attaque frontale contre la Sécurité sociale.**

Le financement de cette branche n'est pas entièrement finalisé. Il est prévu des transferts financiers des branches de la Sécurité sociale et il est proposé un nouveau tour de vis sur les retraités (augmentation de la CSG, diminution de la déductibilité de la CSG et réduction de 10 à 5 % de l'abattement pour le calcul du revenu imposable à l'impôt sur le revenu, etc.).

Ainsi, les entreprises responsables pour de nombreux retraités de cette perte d'autonomie du fait des conditions de travail, ne participeront quasiment pas au financement de cette cinquième branche.

### 2021 : une nouvelle mauvaise année pour les retraité-e-s ?

La revalorisation de 0,4 % au 1<sup>er</sup> janvier 2021 des régimes de base ne permettra aucun rattrapage des pertes cumulées depuis plus de 20 ans (pour une retraite mensuelle de 1 000 € cela représentera moins de 50 € pour l'année). Cette situation s'aggrave encore pour ceux percevant des retraites complémentaires compte tenu du gel au 1<sup>er</sup> novembre 2020. De plus, il est annoncé dès janvier l'augmentation des tarifs du gaz, de l'électricité, de La Poste, sans compter celles des légumes et des fruits...

Le barème des taux de CSG étant revalorisé de 0,9 %, de nombreux retraités, en fonction de l'importance du montant des retraites complémentaires, subiront une augmentation du taux de CSG. Par contre, ceux ne percevant que des retraites de base pourront avoir une baisse.

Les tranches du barème de l'impôt sur le revenu au titre des revenus de 2020 n'étant revalorisées que de 0,2 %, de nombreux retraités acquittant l'impôt sur le revenu verront leur impôt augmenter. Et certains, non imposables, en 2020 vont le devenir en 2021 avec toutes les conséquences induites (perte d'exonération en taxe d'habitation et/ou en taxe foncière pour les plus de 75 ans, pertes de droits sociaux...). **Qui a cru le gouvernement lorsqu'il annonçait qu'il n'y aurait pas d'augmentation d'impôt en 2021 ?**

### Face à ce mépris mobilisons-nous !!

**La relance de l'économie passe par l'augmentation des salaires et des pensions de retraite. En 2021, les retraités continueront à se mobiliser.**

1. Selon les chiffres publiés en 2020 par la DREES : Direction de la recherche, des études, de l'évolution et des statistiques).
2. Chiffre extrait du rapport de mai 2019 : État des lieux du financement de la protection sociale du HCFIP (Haut conseil du financement de la protection sociale) dans lequel il est écrit : « les évolutions conduisent à changer les structures du financement ».



## POUR DÉFENDRE MES REVENDICATIONS

• Mon pouvoir d'achat • Ma retraite • Ma santé • Mes besoins quotidiens

➤ **J'adhère à la CGT**

Nom ➤ ..... Prénom ➤ .....

Adresse ➤ .....

Code postal ➤ ..... Ville ➤ .....

Branche professionnelle d'origine ➤ .....

Mail ➤ ..... Tél. ➤ .....

**Bulletin à retourner à :** .....

Informatique et liberté : En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toutes informations vous concernant. Ces informations pourront être cédées à des organismes extérieurs, sauf si vous cochez la case ci-contre



# 10%

# POUR LA FONCTION PUBLIQUE



## TEMPS DE TRAVAIL, EMPLOI, SALAIRE, FORMATION

**P**our répondre aux besoins de la population, parce que les attaques concernent toute la Fonction publique et qu'il est nécessaire d'y répondre globalement, les fédérations CGT de la Fonction publique de l'État, de la Fonction publique hospitalière et de la Fonction publique territoriale ont décidé conjointement d'engager cette campagne pour des mesures d'urgence :



- ▶ 10 % de temps de travail en moins
- ▶ 10 % d'effectif en plus
- ▶ 10 % de temps de formation.



Conférence de presse du 10 décembre 2020 pour le lancement de la campagne 10 % FP

**Avec la proposition de notre UFR de remettre la péréquation salaires/retraites supprimée par la réforme des retraites Fillon en 2003, nous pouvons rajouter 10 % aussi pour les retraites.**

➡ Voir notre proposition sur la péréquation salaires/retraites page de la lettre de l'UFR N° 18 page 5 : <http://www.sante.cgt.fr/Lettre-UFR-no-18-juillet-2020>

Sylvie BRUNOL

## Merci Anne Sylvestre !

**L**e lundi 30 novembre, une grande dame nous a quitté.e.s. Poétesse de la chanson, on lui doit les textes magnifiques, profondément humanistes et féministes. Des textes et des musiques, une voix chaude et douce, une guitare pour s'abriter, comme pour mieux exprimer, avec pudeur, les grands sujets de société : la place des femmes, l'avortement, le viol, les guerres...

Elle les a traité avec émotion et lucidité dans « *une Sorcière comme les autres* », « *mon mari est parti* » « *non, tu n'as pas de nom* »... Mais elle a su aussi les traiter avec humour dans des chansons jubilatoires comme « *Clémence, en vacances* » qu'il faut écouter ou réécouter, à l'heure où nombre de retraité.e.s constatent la privation de liberté dont ils sont victimes, et la non prise en compte de leur choix de vie.

Dans Vie Nouvelle n°216, Michel Scheidt avait fait l'éloge de son 1<sup>er</sup> livre « *Coquelicot et autres mots que j'aime* » où elle évoque avec tendresse ces mots qui la touchent.

Elle se revendiquait femme forte et fragile tout à la fois, forte de ses convictions, de sa détermination, de ses amours, fragile de ses blessures de vie, un père emprisonné après la guerre pour fait de collaboration,



son unique petit-fils assassiné par l'obscurantisme au Bataclan, en 2015.

Sur son « *chemin de mots* » quand il lui fallait « *écrire pour ne pas mourir* » on ne peut que lui souhaiter de ne pas, en partant, s'être retrouvée orpheline de tout ce qui l'émerveillait, comme elle le chantait si bien dans « *Si mon âme en partant* ».

Nicole DEFORTESCU,  
CE UFR CGT Santé Action Sociale



## COMPTE RENDU CE DE L'UFR DES 14&15/12/2020

**Présent.e-s Présent.e.s :** Michel ARMENGAUD, Evelyne BAJARD, Sylvie BRUNOL, Marie-Ange CARDAN, Charles COULANGES, Viviane DEBARGES, Nicole DEFORTESECU, Thierry DENNLAUER, Jean-Luc GIBELIN, Dominique GUISTI, Hélène MICHAULT, Marie-Paule POUSSIER, Michaëlle RIGODON, Marie-Claude ROUAUX, Marceline SÉVERAC, Danièle VIGNAL

**Excusé.e.s :** Nicole BERNABÉ, Linda DU MORTIER, Bernard FRIGOUT, Jean-Luc HUON, Luc MORVAN, Carmen SCHLICHTER

Présidence : Dominique GUISTI

Compte-rendu : Michaëlle RIGODON

### ► 1 ACTUALITÉ

Le rapport d'actualité fait par Nicole DEFORTESECU a suscité un débat très riche qui a porté sur de nombreux points dont les principaux sont :

➤ Les dates de mobilisation se multiplient face à un gouvernement qui n'entend pas les salarié.e.s, ni les retraité.e.s et qui essaie de les diviser comme pour la prime COVID.

Nous aurions eu besoin de convergence des décisions et des luttes au niveau fédéral fin novembre et début décembre. Idem un peu compliqué au niveau interpro le 5 décembre a vu parfois deux manifestations celle pour l'emploi et manifestation contre la loi liberticide de « sécurité globale »

Une date est déjà retenue par le CNF pour le secteur de la Santé et de l'action sociale le 21 janvier

➤ La campagne Fonction publique CGT 10% mérite d'être popularisée mais doit intégrer la revendication de revalorisation de nos pensions et la péréquation salaires/retraites

➤ Le gouvernement doit financer notre système de santé au lieu de l'appauvrir, pas de création de lits de réanimation qui manquent encore cruellement, on ne voit pas d'issue rapide à cette crise sanitaire

➤ La situation des EHPAD est toujours très critique et pour les personnes âgées en perte d'autonomie, les actionnaires toujours bien arrosés avec un patronat qui mutualise les moyens dont les « personnels » entre plusieurs établissements, GCS... Le groupe de travail autonomie de l'UFR pourrait nous proposer un travail avec à faire avec les CDCA (Conseil Département de la Citoyenneté et de l'autonomie).

➤ Les camarades nous signalent la start up Happytal introduite dans certains hôpitaux et EHPAD qui promet « des soins en douceur dans un rêve 5 étoiles » et qui, en réalité, est un vrai business pour « optimiser la facturation des chambres seules » rackettant les personnes les plus fragiles qui signent sans connaître l'engagement financier. Happytal est bien installée aux Hospices Civils de Lyon depuis plusieurs années malgré l'intervention au CHSCT de la CGT et la dénonciation de méthodes crapuleuses, contentieux..., bien loin de notre Santé publique accessible à toutes et tous.

➤ Nous devons regarder plus précisément la notion de « juste soin » qui sera mise en discussion lors d'une prochaine CE

➤ Proposition de faire un débat à la prochaine CE UFR de janvier à partir de l'avis du CESE (Conseil Économique et Environnemental) « l'Hôpital au service du droit de la santé » en invitant Alain DRU de l'UCR qui est un des rapporteurs de ce travail



## ► 2 CNRACL

Nous avons besoin d'une meilleure prise en compte au niveau fédéral de ce RDV important.

➤ **Matériel de campagne** : les professions de foi ont été envoyées à la CNRACL avec un travail important dans l'urgence de camarades de notre UFR et de celle des Services publics. Le même groupe de camarades travaille sur un petit livret pour distribution aux salarié.e.s. Un 4 pages « retraité.e.s » demandé par nos 2 fédérations reste à faire, proposition d'une affiche retraité.e.s à tirer par chaque syndicat ou à utiliser comme illustration

➤ **Calendrier** :

- vérification des listes électorales et demande de rectification le cas échéant jusqu'au 19 décembre 2020
- validation des listes définitives de candidatures le 12 janvier 2021
- fin de l'envoi du matériel de vote aux électeurs par la CNRACL le 26 février
- élections 1er au 15 mars
- dépouillement du 18 au 24 mars

➤ Proposition de coopter ou de désigner à notre CE comme invitée permanente Michèle AZOUZ-CARBONIER, tête de liste du collège retraité.e.s du CA de la CNRACL. Hélène doit contacter Michèle avant de mettre au vote cette proposition (prochaine CE)

## ► 3 UCR

➤ Le bureau de l'UCR a validé le fait d'accompagner la campagne CNRACL.

➤ **Comité Général** : un « raté » a entraîné l'absence de représentant.e de notre UFR à la dernière rencontre avec l'UCR ce qui ne nous a pas permis de nous exprimer sur l'organisation de ce Comité Général. La CE de l'UFR décide, lors d'un vote majoritaire parmi les camarades présents, d'envoyer un courrier à l'UCR sollicitant la transformation du Comité Général UCR de mars en un congrès de 3 jours ce qui permettrait une participation de plus de délégué.e.s, assurerait le débat sur le document d'orientation et donnerait une meilleure légitimité à la CE qui sera élue à cette occasion.

## ► 4 VIE SYNDICALE

► En 2020 : 97 745 syndiqué.e.s à UCR

### Syndiqué.e.s retraité.e.s Santé Action sociale

2018 exercice clos	4841 FNI
2019 exercice non clos	4915 FNI

➤ Abonnements Vie Nouvelle : 165 pour notre champ

➤ **Abonnement Vie Nouvelle de tous les membres de la CE UFR** : l'administrateur de la Fédération a mis cette proposition au Bureau fédéral de lundi prochain

➤ Demander pour stand UFR au prochain congrès fédéral (Hélène)

➤ Demande de présentation de notre UFR à une formation des nouveaux membres de la CE de l'UFSP en janvier (voir avec bureau)

## ► 5 PARTICIPATION AU PROCHAIN CNF

➤ Sylvie BRUNOL,

➤ Thierry DENNLAUER,

➤ Michaëlle RIGODON

## ► 6 PROCHAINE CE UFR

➤ 18 et 19 janvier 2021 en visioconférence

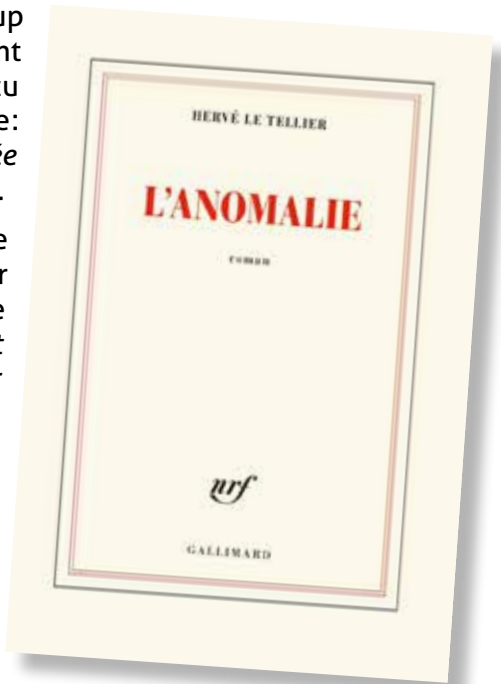
**Présidence** : Raymond NATIVELLE  
 Rapport d'actualité : Marie-Paule POUSSIER  
 et compte-rendu : Marie-Claude MARGAT

## « L'anomalie » roman de Hervé Le Tellier

Je me suis laissée entraîner aux frontières du réel et avec beaucoup de plaisir dans le dernier roman très sarcastique et déroutant d'Hervé Le Tellier « L'Anomalie » publié en août 2020 et qui a reçu en fin d'année le prix Goncourt. L'auteur présente ainsi son ouvrage: « J'ai inséré une idée technique dans une réflexion sociétale, avec l'idée romanesque d'une confrontation des personnages avec leur double. ».

Je ne peux donc m'empêcher de vous livrer un petit extrait de la première page de son roman, quand il décrit avec son humour décapant son premier personnage, Blake, un tueur à gage qu'il ose comparer à un ministre de la Santé : « ... Blake fait sa vie de la mort des autres. S'il vous plaît, pas de leçon de morale. Si on veut discuter éthique, il est prêt à répondre statistiques. Parce que – et Blake s'excuse – lorsqu'un ministre de la Santé coupe dans le budget, qu'il supprime ici un scanner, là un médecin, là encore un service de réanimation, il se doute bien qu'il raccourcît de pas mal l'existence de milliers d'inconnus. Responsable, pas coupable, air connu. »

N'étant pas une critique littéraire et pour éviter de vous dévoiler le contenu, je vous livre l'avis de l'éditeur sur la dernière page de couverture :



« Il est une chose admirable qui surpasse toujours la connaissance, l'intelligence, et même le génie, c'est l'incompréhension. »

En juin 2021, un événement insensé bouleverse les vies de centaines d'hommes et de femmes, tous passagers d'un vol Paris- New York. Parmi eux : Blake, père de famille respectable et néanmoins tueur à gages ; Slimboy, pop star nigériane, las de vivre dans le mensonge ; Joanna, redoutable avocate rattrapée par ses failles ; ou encore Victor Miesel, écrivain confidentiel soudain devenu culte.

Tous croyaient avoir une vie secrète. Nul n'imaginait à quel point c'était vrai.

Roman virtuose où la logique rencontre le magique, "L'anomalie" explore cette part de nous-mêmes qui nous échappe.

Sylvie Brunol



### Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite prendre contact  me syndiquer

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Email : .....

Etablissement (nom et adresse) : .....

Fédération Santé et Action Sociale - Case 538 - 263 rue de Paris 93515 Montreuil CEDEX - orga@sante.cgt.fr - Tél. : 01 55 82 87 59

